

# TAXE D'APPRENTISSAGE 2018 sur salaires 2017

Régime Alsace (67,68), Moselle (57)

A régler au plus tard le 28 février 2018

Adresse de retour : OCTA CONSULAIRE GRAND EST

Site de Strasbourg

10 Place Gutenberg BP 70012

67081 STRASBOURG CEDEX

Courriel : [taxe.apprentissage.alsace@crma-grandest.fr](mailto:taxe.apprentissage.alsace@crma-grandest.fr)

Tél : 03 88 19 55 75

Site : <http://www.octaconsulairegrandest.fr>



## 1- RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

N°	Clé WEB
Identifiant	Cabinet comptable
CONTACT <input type="checkbox"/> Entreprise <input type="checkbox"/> Comptable	
Tél	Fax
E-mail	
SIRET	
NAF	
Date de radiation ou cessation d'activité	

Effectif moyen annuel 2017	Nb d'apprenti(s) au 31/12/2017
de l'ensemble des établissements	Voir 4
	Nb d'apprenti(s) en cours d'année 2017

## 2- CALCUL DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

Si S ≤ 106 579€ et au moins un apprenti en cours d'année PAS DE DÉCLARATION  
Il faut remplir ces 2 conditions.

Attention : en cas de salariés intermittents, obligation légale de verser votre contribution TA sur cette masse salariale à l'AFDAS [www.afdas.com/declaration](http://www.afdas.com/declaration)

### MASSE SALARIALE BRUTE

(cf. DADSU base sociale - rubrique S80.G62.00.002 / DSN base sociale rubrique S21.G00.44.001)

S

- Pour les entreprises adhérentes à une Caisse de Congés Intempéries, majorer la base DADSU de 11,5 % - Cocher si vous avez majoré

### TAXE D'APPRENTISSAGE BRUTE :

S x 0,44 %

TB

Uniquement pour les entreprises de 250 salariés et plus (calcul automatique en ligne sur le site : <http://www.octaconsulairegrandest.fr>) - voir au verso le calcul du taux de CSA

CSA : Contribution Supplémentaire à l'Apprentissage..... S X

Taux calculé +CSA

OU

- Créance

## 3- PAIEMENT (A défaut de paiement au plus tard le 28 février 2018, le montant dû sera à payer au Trésor Public majoré de 100 %)

Montant à payer :

TB + CSA - Créance

=P

Chèque N°

à l'ordre de : OCTA CONSULAIRE GRAND EST

Virement au Compte : IBAN : FR76 1470 7000 2032 0219 5007 976

SWIFT (BIC) : CCBPFRPMTZ

(noter dans le libellé du virement votre identifiant ou siret / nom entreprise)

Pièce à joindre obligatoirement :  contrats d'apprentissage

## 4 - Si vous avez des Apprentis au 31/12/2017 : CONCOURS FINANCIER OBLIGATOIRE (CFO) - CT Art. L6241-4

Joindre **obligatoirement** les copies des contrats d'apprentissage en cours au 31/12/2017

IMPORTANT	UAI	NOM, Prénom de l'apprenti	CFA fréquenté, ADRESSE	Diplôme préparé (CAP, BAC PRO, etc...)	Date de début de contrat	Date de fin de contrat	Concours financier

Cocher si d'autres apprentis figurent sur une suite jointe

Habilitation délivrée à la CCI Région Grand Est par la Préfecture de région le 19/12/2017

Arrêté SGAR n° 2017/1877 suite à la convention conclue entre les Chambres de Métiers et de l'Artisanat, de Commerce et d'Industrie et d'Agriculture le 26/06/2017

Effectif annuel moyen	Contrats Favorisant l'Insertion Professionnelle (CFIP)				ALTERNANTS (a=y+z)	CFIP (i=w+x+y+z)	SALARIES (s)	Seuil CFIP c = i/s %	Seuil ALTERNANTS c' = a/s %
	VIE <sup>(1)</sup> (w)	CIFRE <sup>(2)</sup> (x)	C. ALTERNANTS						
			apprentissage (y)	professionnalisation (z)					
2016	/	/	/	/	/	/	/	/	
2017	/	/	/	/	/	/	/	/	

<sup>(1)</sup> VIE : Volontariat International en Entreprise - <sup>(2)</sup> CIFRE : Convention Industrielle de Formation par la Recherche en Entreprise

<sup>(3)</sup> Les entreprises dont le seuil de contrats d'alternants est supérieur ou égal à 3 % sont exonérées si la progression de l'effectif de ces contrats est d'au moins 10 % par rapport à l'année précédente.

Taux CSA	Seuil CFIP (c)						3 % ≤ c' < 5 % 0.026 % ou exonération <sup>(3)</sup>
	250 ≤ s ≤ 2000	c < 1 %	1 % ≤ c < 2 %	2 % ≤ c < 3 %	3 % ≤ c < 5 %	c ≥ 5 %	
s > 2000	0.312 %	0.104 %	0.052 %	0.026 %	Exonéré <sup>(4)</sup>		

<sup>(4)</sup> Information obligatoire pour le calcul de la créance même si votre seuil CFIP est supérieur à 5%

Calcul de la créance si le seuil CFIP est supérieur à 5% :  $\frac{d \times s}{100} \times 400 \text{ €} = \text{montant de la créance}$  (d) plafonné à 2 ; ex : d = 0.5 si c = 5.5 %

## 5- CALCUL DE LA REPARTITION

Alsace-Moselle	FRA (Fraction Régionale pour l'Apprentissage)	QUOTA	CSA
Répartition	51% TB	49 % TB	Taux calculé
Déduction		- concours financier obligatoire (CFO)	- concours financier obligatoire (CFO)
Disponible		=	=

## 6- AFFECTATIONS DU DISPONIBLE AUX CFA

UAI	Nom École Adresse Pour un versement spécifique mentionnez le NOM et le CODE du diplôme	CSA	Quota disponible

Cocher si d'autres affectations figurent sur une suite jointe.

Cachet et signature de l'entreprise (ou du cabinet comptable gérant votre taxe)